



Divorce dommage et interet

Par **lulu31**, le **03/06/2012 à 16:18**

Bonjour,
je vien d'obtenir mon jugement de divrce et mon ex mari doit me verser 5000 euro pour
abondan de famille le probleme c'est que je ne sais pas ou il se trouve je sait qu'il est à paris
mais je ne connais pas l'adresse qu'est ce que je dois faire et s'il ne travail pas est ce qu'il
aura droit de ne pas payer ?
cordialement

Par **cocotte1003**, le **03/06/2012 à 19:45**

Bonjour, s'il ne vous paye pas, il va falloir remettre le jugement à un huissier en vue d'une
saisie. s'il ne travaille pas, il peut quand meme etre saisi sur une partie de ses allocations
chomage par exemple, cordialement

Par **stephane51**, le **13/07/2012 à 00:05**

Pour le retrouver, vous pouvez faire appel à un [detective privé](#)